



Air France



Actu

15 Mai 2023

Nouvel accord DOD

A l'issue de la négociation du nouvel accord DOD, nous avons obtenu plusieurs avancées majeures :

Le seuil de déclenchement est supprimé

Demande de la CFE-CGC qui sécurise le versement de la prime chaque trimestre.

La prime individuelle passe de 50 à 100€

Pour les 10% des meilleurs « vendeurs » à la condition que le salarié atteigne 500€ de chiffre d'affaires au cours du trimestre.

L'accord est valable jusqu'au 31 Décembre 2025.

La prime collective est maintenue pour tous les salariés concernés en fonction du taux d'activité de chacun au cours du trimestre.



Ce qui est encore insuffisant :



La Direction ne propose de redistribuer aux salariés **que 2,5%** du chiffre d'affaires total réalisé.

Cela revient à verser une prime collective d'environ 80€ aux salariés plein temps pour un chiffre d'affaires de 8 Millions d'€ sur un trimestre au Hub.

La traçabilité des ventes réalisées par chaque salarié doit être améliorée.

Les TPE au comptoir doivent être renouvelés intégralement.

L'accord va être mis à la signature, nous vous tiendrons informés.



Les élus CFE-CGC du Hub

Le mail : cfe.cgc.section.hub.cdg@gmail.com

Le site : CFE-CGC Air France/Hub